# Art. 6 PAP QE – Zone spéciale – Château Grand-Ducal [SPEC-GD] + [SPEC-GDe]

## Art. 6.1 Destination

Le PAP QE « Zone spéciale – Château Grand-Ducal » a pour objet la protection du château et des environs, c’est à dire la conservation et l’entretien des constructions existantes et des éléments naturels.

Le PAP QE est subdivisé comme suit:

* [SPEC-GD], pour les bâtiments, infrastructures et installations en relation directe avec les besoins du site.
* [SPEC-GDe], espace vert, pour les espaces verts, parcs et surfaces de jeux et de détente, comprenant uniquement des constructions et aménagements légers en relation avec la vocation de la zone. Y sont également admis des accès carrossables et des constructions et équipements permettant le contrôle d’accès et la sécurisation du domaine du château Grand-Ducal.

Y sont autorisés des annexes ne dépassant pas 200,00 m2 et des aires de stationnement naturelles.